

Compte-rendu :

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2018

=====
L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juillet à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la
Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, MM. LEOMANT
Philippe, DELCOUSTAL Gérard, GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE
Chantal, M. BERNEGE Thierry, Mmes CADORIN Véronique et BLANCHET Cécile.

Pouvoir d'Odile SAVIN à M. PERAT

Pouvoir d'Alain SFILIGOÏ à M. LEOMANT

Pouvoir de Carole VERHAEGHE à Mme TRAMOND

Etaient excusés : M. Christophe DOMANGE et Anne ARNAUD

Etaient absents : M. CABANE Bernard, Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Cécile BLANCHET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au
bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 13/06/2018.

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la décision du Maire suivante :

- n° 03/2018 du 28/06/2018 portant sur la mise à disposition de la Halle de Clairac, 3 place
Théophile de Viau, avec l'Office de Tourisme Val de Garonne et l'Association Debout sur le
Lot.
- n° 04/2018 du 12/07/2018 portant sur le choix des attributaires pour le marché de travaux de
la mise en accessibilité des bâtiments communaux – l'extension du gymnase – l'extension des
vestiaires du Vaqué.

010718 – Rapport annuel d'activités 2017 de Val de Garonne Agglomération.

Rapporteur M. PERAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2017 élaboré par Val de Garonne Agglomération.

020718 – Cession de terrain à l'euro symbolique à Val de Garonne Agglomération pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (Modification de la délibération n° 030618 du 13/06/2018).

Rapporteur M. LEOMANT

CONSIDERANT que projet d'implantation d'une Maison de Santé Pluri-Professionnelle répond à
un intérêt social et sanitaire d'intérêt communautaire, et implique que VGA se définisse comme
propriétaire du terrain pour y construire ce bâtiment,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ANNULE la MISE A DISPOSITION à Val de Garonne Agglomération de la parcelle ZV n° 410 lieu-dit « Joncles » acquise par la commune auprès de l'indivision MASSOL,

APPROUVE la cession à l'euro symbolique de la dite parcelle à VGA en vue de la construction par la communauté d'agglomération de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle.

030718 – Mise en œuvre opérationnelle de l'opération façades en cœur de ville, dans le cadre d'un dispositif coordonné à l'échelle de l'Agglomération 2018-2021.

Rapporteur M. LEOMANT

Poursuivant la mise en œuvre de l'Opération Façade avec Val de Garonne Agglomération, approuvée par délibération du conseil municipal le 24/01/2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de prestation de services entre Val de Garonne Agglomération et la commune,

APPROUVE le périmètre d'intervention,

APPROUVE le règlement d'intervention de l'opération Façades sur la commune.

040718 – Emplacements et tarifs pour cavurnes dans le cimetière de Clairac.

Rapporteur M. CASSIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un emplacement pour des « cavurnes » au cimetière de Clairac (espace permettant de placer sous terre plusieurs urnes funéraires)

FIXE le tarif de vente de la concession trentenaire à 130 € pour un emplacement de 0.60 m x 0.60 m.

050718 – Révision des tarifs communaux 2018.

Rapporteur M. CASSIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXER les tarifs des emplacements « cavurnes » et du nouveau columbarium aérien respectivement à 130.00 € et 750.00 €

FIXER les modifications apportées à certains tarifs communaux comme indiqués sur le tableau ci-joint,

DE PRECISER que les tarifs communaux seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2018, et tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas intervenue pour les modifier.

060718 – Décision du Maire n° 1 : budget annexe assainissement et principal.

Rapporteur M. CASSIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE de PROCEDER à des ajustements budgétaires, conformément au tableau présenté ci-dessous

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<u>Section de Fonctionnement</u>				
<u>DEPENSE</u>			<u>RECETTE</u>	
Compte	Montant		Compte	Montant
022	-17 000.00			
6062	-20 000.00			
6063	-20 000.00			
611	-20 000.00			
6218	-10 000.00			
6227	-4 681.00			
6228	-20 000.00			
6541	-11 000.00			
6718	122 681.00			
TOTAL	0.00			

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

<u>Section de Fonctionnement</u>				
<u>DEPENSE</u>			<u>RECETTE</u>	
Compte	Montant		Compte	Montant
615221	20 000.00		70872	152 681.00
615228	20 000.00			
615231	20 000.00			
61551	20 000.00			
61558	20 000.00			
6156	10 000.00			
678	42 681.00			
TOTAL	152 681.00			

070718 – Demande d’inscription du Temple de Clairac au titre des Monuments Historiques.

Rapporteur Mme VIOLARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
AUTORISE M. le maire à demander l’inscription à l’inventaire des Monuments Historiques du Temple de Clairac, sis Place Viçoze.

* * * * *